



Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2011

Présents : MM. BOULO Jean, JOUAN Estelle, LABBE J-Claude, LE MASLE Daniel, MAUGE Didier POYAC Bernard et VAILLANT Gilberte.

Absent : MICHEL Isabelle, DE TORQUAT Jean et TAILLY Raymond.

Mme JOUAN Estelle a été élue secrétaire de séance.

Travaux de voirie "PDIC 2012 "

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- De souscrire au **Programme Départemental** d'aide aux communes pour Investissement sur la voirie **Communale** au titre de l'année 2012 pour les travaux de voirie.
- D'approuver le dossier estimatif des travaux présenté par le Service "ATESAT" de la CCVOL.
- D'adresser une demande de subvention à la commission permanente du Département.

Convention relative à la mission d'accompagnement des communes pour l'élaboration des programmes de voirie et la gestion du domaine public

Monsieur Bernard POYAC, Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée d'un projet de convention institué par la CCVOL et les 16 communes membres. Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la mission d'accompagnement des communes par les services de la CCVOL pour l'élaboration des programmes d'entretien de voirie et de la gestion du domaine public.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la convention citée en objet et autorise Madame le Maire à signer celle-ci.

Convention "Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux" (SATESE)

Monsieur Bernard POYAC, Adjoint au Maire rappelle aux conseillers que depuis 2007, la commune adhère au service proposé par le Conseil Général, le Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux. Afin de poursuivre cette collaboration, le Conseil Général nous propose de signer une nouvelle convention pour 3 années soit du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Le forfait de ces prestations est fixé à 200,00 € (tarif inchangé depuis 2009).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention SATESE 2012/2014.

Charte Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (S.M.B.G.O)

Mr Bernard POYAC, Adjoint au Maire, présente la charte d'entretien des espaces verts communaux émise par le S.M.B.G.O.

Celle-ci décrit le contenu technique et méthodologique d'une maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage des communes du bassin versant.

L'objectif actuel est de réduire au maximum les quantités de produits et de matières actives appliquées. Cinq niveaux d'objectif peuvent être visés.

L'engagement des signataires de la charte est de mettre en place les actions prévues dans le niveau 1, niveau réglementaire, l'objectif étant d'atteindre, à terme, le niveau 3.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal ratifie la charte d'entretien des espaces communaux du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

Réhabilitation de la station d'épuration

Monsieur Bernard POYAC, Adjoint au Maire rappelle aux conseillers municipaux l'état de dysfonctionnement de la station d'épuration et le dossier réalisé par le bureau d'études B3E en vue de la réhabilitation de la station d'épuration. La commune a saisi le Tribunal Administratif au fond afin de solliciter une indemnisation suite à ce litige, mais la décision finale du Tribunal est toujours en attente à ce jour. Or des travaux vont devoir être effectués en 2012.

Le montant des travaux n'est pas encore arrêté, mais il faudrait dès à présent effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès du Conseil Général et autres instances.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions auprès du Conseil Général, Régional et Agence de l'eau.

Assainissement - Fixation des tarifs (redevances, abonnement, raccordement) 2012

Monsieur POYAC rappelle aux conseillers la délibération en date du 20 octobre 2009 par laquelle ils fixaient les différents tarifs 2010 se rapportant au Service Assainissement :

- Taxe de Raccordement, Abonnement, Redevance.

Dans la perspective de la prochaine facturation, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage de revaloriser pour l'année 2011, le montant de la redevance assainissement recouvrée par ses services au profit de St Laurent sur Oust.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer une augmentation de 2% sur les tarifs actuellement en vigueur, soit :

⇒ <u>Abonnement</u>	⇒ 73,54 x 2%	= 75,01 € H.T	⇒ 79,14 € TTC
⇒ <u>Redevance</u>	⇒ 1,85 x 2%	= 1,89 € H.T	⇒ 1,99 € TTC
⇒ <u>Raccordement maison + 2 ans</u>			
(5,50 %)	⇒ 1 102,90 x 2%	= 1 124,96 € H.T	⇒ 1 186,83 € TTC
⇒ <u>Raccordement maison - 2 ans</u>			
(19,60 %)	⇒ 972,88 x 2%	= 992,34 € H.T	⇒ 1 186,83 € TTC

Cotisations 2011

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de procéder au versement de diverses cotisations 2011 :

Fonds Départemental de Solidarité : 35,40 €